

# PROCÈS-VERBAL de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Visioconférence, le 9 décembre 2022

L'assemblée générale extraordinaire de la FFA s'est réunie le vendredi 9 décembre 2022 en visioconférence, sous la présidence de Christian Vandenberghe.

Les comités départementaux et ligues représentés, délégués et nombre de voix :

Les ligues :

STRUCTURE	Nbre Voix	NOM	PRENOM
LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES	52	GUYOT	Nicolas
LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	8	CHEVAUCHET	Stéphane
LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	9	TUNCQ	Philippe
LIGUE BRETAGNE	13	PEROT	Soizik
LIGUE BRETAGNE	14	BODENNEC	Luc
LIGUE CENTRE-VAL-DE-LOIRE	7	BLAISE	Brigitte
LIGUE CENTRE-VAL-DE-LOIRE	7	JOLLY	Nicolas
LIGUE GRAND-EST	11	PELTIER	Jean-Raymond
LIGUE GRAND-EST	11	GASTAUD	Claire
LIGUE GRAND-EST	11	RONCHARD	Léo
LIGUE HAUTS-DE-FRANCE	12	BOSQUELLE	Dominique
LIGUE HAUTS-DE-FRANCE	13	PINET	Xavier
LIGUE ILE-DE-FRANCE	20	FARELLE	Laure
LIGUE ILE-DE-FRANCE	20	ANDOLFI	Frédéric
LIGUE ILE-DE-FRANCE	20	VAN LONDERSELE	Jean-Pierre
LIGUE NORMANDIE	19	OUVRY	Bénédicte
LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	12	BELLIOT	Katia
LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	13	ANDRIEUX	Michel
LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	13	BOUSQUET	Mickael
LIGUE OCCITANIE	11	PONCELET	Luc
LIGUE OCCITANIE	12	LHERM	Jean-Pierre
LIGUE OCCITANIE	12	VELAY	Josiane
LIGUE PAYS DE LA LOIRE	15	BRAUD	Hubert
LIGUE SUD-PACA	11	ALLIGIER	Vincent
LIGUE SUD-PACA	11	MONRAZEL	François
LIGUE SUD-PACA	11	COULOMB	Michel

Les comités départementaux :

STRUCTURE	Nbre Voix	NOM	PRENOM
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIN	2	CALCHERA	Claude
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE	1	GARRIVIER	Christophe
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'AVIRON RHÔNE-MÉTROPOLE	10	BAUD	Christian
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE ET LOIRE	4	REY	Bernard
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE	4	PEROT	Soizick
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN	3	BODENNEC	Luc
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU CHER	1	BLAISE	Hervé
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU HAUT RHIN	1	VALLOIS	Jean-François
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU NORD	6	BURGAN	Erwan
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS	1	TANGE	Xavier
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES YVELINES	6	CANAL	Karine
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'EURE	1	LE POLOTEC	Pierre
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME	5	RENAULT	Thierry
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CHARENTE MARITIME	2	SEGUINEAU	Serge
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE	5	LE BARREAU	Robin
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT	4	SIGAL	Delphine
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE	2	FENIE	Luc
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LOIRE ATLANTIQUE	9	BRIAND	Alex
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE	1	CROCHET	David
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE	1	CHAILLOU	Véronique
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE	6	MODOLA	Christian
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAR	3	SAINT-VANNE	Fabrice

435 voix des délégués ont été annoncées en début de séance. Se sont ajoutées 11 voix d'un délégué dont l'émargement a été finalisé et validé, par notre prestataire Sector, durant l'intervention du secrétaire général au point 1 de l'ordre du jour. Le nombre de voix représentées est de 446 voix sur un total de 488 voix.

Il est à signaler qu'au cours de cette réunion, des votants ont rencontré des problèmes de connexion.

#### Sont présents :

C. Vandenberghe : président, F. Banton : trésorier, V. Busser : Secrétaire général, A. Dall'Acqua : membre du bureau chargée du développement des structures, M. Goudet : membre du bureau fédéral chargée des relations extérieures, P. Lot : membre du bureau fédéral chargé des compétitions, G. Marchand : membre du bureau fédéral en charge du handicap, R. Mouchel : membre du bureau fédéral chargé du développement de l'aviron de mer, B. Ouvry, Vice-Présidente chargée de communication, d'événementiel, de l'égalité femmes/hommes et de la mixité, M. Scotton : secrétaire générale adjointe chargée des textes réglementaires, A. Tixier : vice président chargé du sportif et du haut niveau, A. Tollard : vice présidente chargée du développement et S. Vieilledent, directeur technique national.

H. Beurey, P. Goudet, F. Moreau, membres du comité directeur, B. Scrive, Président de la Ligue de Réunion, G. Bonnassieux, B. Guyonnaud, A. Tassy, C. Marchiori, présidents de comités départementaux, D. Forget, membre honoraire et G. Boyer, vérificateur aux comptes.

Le personnel fédéral : C. Autour, secrétaire de direction, A. Frazzetta, chargée de projets web, V. Lété, secrétaire de direction.

Le Président ouvre la séance en excusant :

- S. Gautier-Guyon, membre du comité directeur, R. Weill et L. Girard, Vice-Présidents honoraires,

V. Busser rappelle que la répartition du nombre de voix entre les délégués est définie, selon l'article 23 du règlement intérieur de la FFA :

*"Chaque représentant dispose personnellement de la moitié du total des voix dont dispose la ligue au total, le reliquat étant attribué au plus âgé."*

### **1- VÉRIFICATION DES POUVOIRS ET DÉCLARATION DE VALIDITÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

V. Busser indique qu'après vérification des pouvoirs et appel des délégués des ligues et comités départementaux auprès de Sector (prestataire des votes), l'assemblée générale peut valablement délibérer avec un total de 435 voix.

### **2- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 26 MARS 2022**

V. Busser demande à l'assemblée générale d'approuver le PV d'AG du 26 mars 2022 envoyé aux présidents de ligues et délégués.

LE PROCES VERBAL EST APPROUVE A 426 POUR, 1 CONTRE ET 5 ABSTENTION (432 voix).

### **3- PROPOSITION DE RÉHABILITATION, D'AGRANDISSEMENT ET D'ACCÉSSIBILITÉ DU SIÈGE FÉDÉRAL**

C. Vandenberghe reprend les grandes lignes de l'argumentaire, accompagné de la note architecturale, adressé aux délégués en amont de l'assemblée générale extraordinaire (Annexes 1 et 2).

Le Président insiste sur le fait que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 est une véritable opportunité pour obtenir le soutien de l'Etat et des collectivités. Celle-ci ne se représentera pas sachant que les discussions ont déjà débuté avec l'Agence Nationale du Sport, le Conseil Régional Ile-de-France, la préfecture du Val-de-Marne et le Conseil Départemental du Val-de-Marne.

L. Bodennec demande quel effectif supplémentaire de salariés pourra être accueilli au sein du siège ?

C. Vandenberghe précise que la surface actuelle du bâtiment est de 770 m<sup>2</sup> et passera à 965 m<sup>2</sup>. Les travaux de rénovation permettront le réaménagement des locaux avec la création de salles de formation.

LA PROPOSITION DE RÉHABILITATION, D'AGRANDISSEMENT ET D'ACCÉSSIBILITÉ DU SIÈGE FÉDÉRAL EST APPROUVÉE A 411 POUR, 1 CONTRE ET 20 ABSTENTION (432 voix).

### **4- PRÉSENTATION DU BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET DE RÉHABILITATION**

F. Banton précise que le budget global est de 3 162 000 euros comprenant toutes les études préalables pour permettre le devis du permis de construire : diagnostic complet du bâtiment, frais d'études et dépôts de permis de construire, honoraires de l'architecte et du maître d'oeuvre délégué et travaux.

Ces travaux doivent impérativement être engagés en mars 2023 pour être finalisés au plus tard en mars 2024.

Le budget est consolidé sur les prix actuels.

L'opération sera financée comme suit :

- Conseil régional d'Ile-de-France	1 500 000 euros
- Agence Nationale du Sport : Accessibilité	550 000 euros
- Conseil départemental du Val-de-Marne	300 000 euros
- Partenaires	172 000 euros
- Fonds propres FFA	640 000 euros
	Soit 3 162 000 euros

Le montant à charge de la FFA soit 640 000 euros seront amortis sur 20 années sans renier sur le fonctionnement actuel de la fédération.

L. Bodennec : Y-a-t-il une provision pour aléas dans le budget ? Si celle-ci est dépassée, qui finance ?

F. Banton répond positivement. Le budget est construit avec 10% d'aléas.

LA PRÉSENTATION DU BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET DE RÉHABILITATION DU SIÈGE FÉDÉRAL EST APPROUVÉE A 416 POUR, 1 CONTRE ET 15 ABSTENTION (432 voix).

Par ailleurs, l'AGE autorise la fédération à solliciter la Région Ile de France pour une aide via le dispositif ESIR de 1 500 00 euros.

## **5- SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT BANCAIRE AU NOM DE LA FFAVIRON EN VUE DE LA RÉHABILITATION DU SIÈGE**

Les fonds propres seront financés par un emprunt à long terme de 600 000 euros sur 20 ans, à un taux fixe de 3,2 % à 4% selon l'évolution des marchés financiers et garanti par un nantissement de 50% de la somme empruntée soit 300 000 euros.

Aujourd'hui, la proposition du taux bancaire est à 3,42 %.

Le nantissement est demandé par la banque : les fonds seront bloqués sur le compte de la FFA. Ce nantissement pourra éventuellement être rémunéré à hauteur de 3,40% soit des frais financiers à hauteur de 18 000 euros sur lesquels la FFA percevrait un revenu de nantissement à hauteur de 10 000 euros.

La trésorerie disponible au 8 décembre 2022 est de 1 400 000 euros représentant 91 jours de fonctionnement.

JR. Peltier : Dans l'éventualité d'une création d'un centre national d'entraînement, la FFA aura-t-elle la capacité de souscrire un emprunt bancaire supplémentaire et à obtenir des aides de l'Etat ?  
F. Banton : il y a une difficulté à cumuler 2 emprunts. Toutefois, la souscription d'un nouvel emprunt ne poserait pas, aujourd'hui, de difficulté, le montant total des emprunts restant inférieurs à 10% du budget de la FFA.

C. Vandenberghe précise que l'acquisition du siège est une garantie du patrimoine de l'aviron français.

LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT BANCAIRE AU NOM DE LA FFAVIRON EN VUE DE LA RÉHABILITATION DU SIÈGE FÉDÉRAL EST APPROUVÉE A 422 POUR , 0 CONTRE ET 10 ABSTENTION (432 voix).

## **6- MANDAT AU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉHABILITATION**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DONNE MANDAT DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉHABILITATION DU SIÈGE FÉDÉRAL AU PRÉSIDENT DE LA FFAVIRON, CHRISTIAN VANDENBERGHE, A 397 POUR ET 10 ABSTENTION (407 voix).

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

### **• Assemblées générales des ligues**

Les membres du bureau fédéral souhaitant se déplacer en région, il est demandé aux présidents de ligues de communiquer à la FFA les dates de leur assemblée générale.

### **• Ristourne aux ligues et aux comités départementaux**

V. Busser indique qu'un courrier a été envoyé en septembre à tous les présidents des ligues et comités départementaux rappelant les modalités de participation aux assemblées générales fédérales, la transmission des pouvoirs et la mise à jour de l'intranet fédéral des instances de chaque structure.

De plus, les représentants aux assemblées générales fédérales doivent être élus chaque année , et ce pour l'année en cours, lors des AG de ligues et comités départementaux. Concernant l'élection d'un suppléant, celle-ci est laissée au choix de la structure.

Toutefois, il est conseillé de procéder à cette élection car en cas d'absence d'un représentant, les voix portées par ledit représentant ne peuvent être portées que par un suppléant et en aucun cas par un autre représentant, même issu de la même ligue.

• **Assemblée Général 2023**

L'assemblée se tiendra le 25 mars 2023 au village du Lac du Paladru.

Le Président clôt l'assemblée générale à 20h00.



Vincent BUSSE  
Secrétaire Général

*Destinataires : Délégués des ligues/Délégués des comités départementaux/Présidents des ligues, des comités départementaux et des commissions/Membres du comité directeur/ S. Vieilledent, DTN*

Destinataires :  
Liste in fine  
Document envoyé par mail

Nogent-sur-Marne, le 30 novembre 2022

Réf.22VDB/VLn°4901

Objet : *Assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2022*  
*Souscription d'un emprunt bancaire au nom de la FFAviron en vue de la réhabilitation du siège*

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la FFA qui se tiendra le vendredi 9 décembre 2022 à partir de 19h00 en visioconférence vous devrez vous prononcer sur le projet de réhabilitation et d'extension du siège fédéral ainsi que sur le financement y afférant.

La Fédération Française d'Aviron est propriétaire du bâtiment datant des années 30 mais qui, bien que rénové en 1990, nécessite une indispensable réhabilitation et rénovation.

### **Pourquoi entreprendre ces travaux maintenant ?**

Cette réhabilitation répond à plusieurs objectifs :

- Mettre aux normes le bâtiment pour respecter la nouvelle réglementation environnementale - RE 2020. (décret 2022-35 du 01/11/2022)
- Réduire notre empreinte carbone (mise aux normes énergétiques, désamiantage du toit (décret 2006-761 du 30/06/2006))
- Revaloriser notre patrimoine fédéral tout en répondant à diverses problématiques : protection de l'environnement, amélioration du confort des salariés, accueil de personnes à mobilité réduite (PMR) avec une mise aux normes obligatoire et répondre à la réglementation, (loi du 11/02/2005, arrêté du 20/04/2017), accueil de formations fédérales nationales et régionales...
- Améliorer et renforcer la fonctionnalité du siège et le confort des locaux
- Permettre l'accueil d'un public plus large
- Moderniser l'image de la FFA pour la rendre identifiable auprès du grand public

L'ensemble des modifications envisagé permettra la mise en conformité et apportera esthétisme à notre fédération.

Par ailleurs, la fédération bénéficie d'un emplacement stratégique pour Paris 2024, profitons de cet événement mondial pour être pleinement opérationnel et accueillir au sein du siège la famille nationale et internationale de l'aviron durant les Jeux Olympiques.

### **Quels financements ?**

Paris 2024 est une opportunité que nous avons saisie. La fédération s'implique pleinement dans l'ensemble des projets initiés et fait preuve d'engagement auprès du mouvement sportif en répondant aux sollicitations du COJO, CNOSF, ANS, CRIDF...

De ce fait, la dynamique initiée en interne a permis de solliciter un soutien financier à hauteur de 80 % auprès de différents acteurs soutenant le monde sportif tels que : le Conseil Régional Ile-de-France, l'Agence Nationale du Sport, la Préfecture du Val-de-Marne, le Conseil Départemental du Val-de-Marne.

La fédération aura par ailleurs à souscrire un emprunt à long terme auprès d'un établissement financier. A ce jour, le Trésorier Général, François Banton, est en relation avec deux établissements bancaires afin de négocier un prêt à un taux avantageux selon les détails ci-dessous :

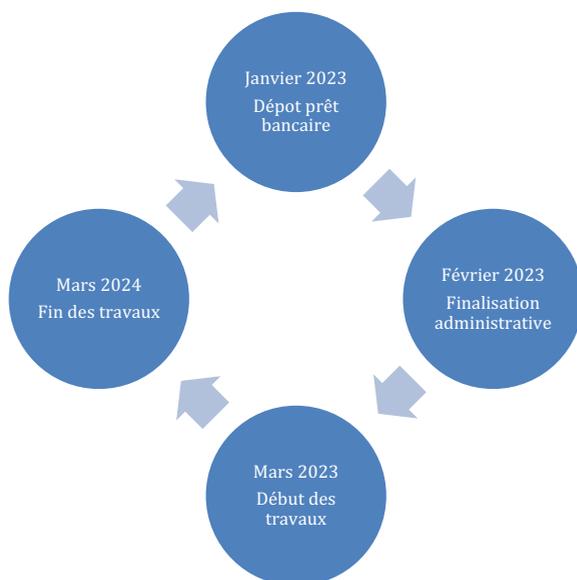
- Budget de réhabilitation et de mise aux normes du bâtiment fédéral : coût de 3 162 000 euros TTC comprenant :
  - diagnostic complet du bâtiment
  - frais d'études et dépôts de permis de construire
  - honoraires de l'architecte et du maître d'oeuvre délégué
  - travaux
- Financement :
 

- Conseil régional d'Ile-de-France	1 500 000 euros
- Agence Nationale du Sport : Accessibilité	550 000 euros
- Conseil départemental du Val-de-Marne	300 000 euros
- Préfecture du Val-de-Marne et partenaires	172 000 euros
- Fonds propres FFA	640 000 euros
	<b>Soit 3 162 000 euros</b>

Les fonds propres seront financés par un emprunt à long terme de 600 000 euros sur 20 ans, taux fixe de 3,2 % à 4% selon l'évolution des marchés financiers et garanti par un nantissement de 50% de la somme empruntée soit 300 000 euros.

### A quelle période débuteront les travaux ?

Nous nous sommes attachés avec les architectes et corps de métiers à ce que les travaux de réhabilitation soient achevés en mars 2024. Les travaux seront effectués en site occupé.



Nous vous joignons la notice de présentation architecturale qui vous donnera des éléments sur ce projet.

Le Bureau Fédéral et moi-même se tiennent à votre disposition pour échanger et répondre à vos questions.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Christian VANDENBERGHE  
Président

**Destinataires :**

\* Présidents des ligues **pour diffusion aux délégués**

\* Présidents des comités départementaux **pour diffusion aux délégués**

\* Comité Directeur / Présidents de Commissions / Vérificateurs aux compte

\* Membres honoraires / S. Vieilledent - DTN / C. Autour – Secrétaire de Direction/ M. Cottrel – Responsable de la communication

# FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

---

EXTENSION DES BUREAUX DE LA FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON  
17, boulevard de la Marne  
94130 NOGENT-SUR-MARNE



**NOTICE DE PRESENTATION ARCHITECTURALE**

Novembre 2022

## L'ENVIRONNEMENT GENERAL

Localisé sur la **parcelle cadastrale 000 Z 66**.

La **surface foncière est de 680 m<sup>2</sup>**.

Le terrain se situe au **n°17 du boulevard de la Marne**, dans la commune de **NOGENT-SUR-MARNE**.

La parcelle est située en **Zone UP – Zone Urbaine Patrimoniale**.

## LES ABORDS DU PROJET

Le contexte architectural environnant de bord de Marne se compose majoritairement d'un tissu urbain pavillonnaire avec quelques petits immeubles collectifs, dont l'un est accolé au bâtiment existant de la Fédération Française d'Aviron.

La parcelle est bordée au sud par la Marne, plus grande rivière de France et au nord par le boulevard de la Marne.

En remontant sur le coteau, émerge une importante résidence d'habitation des années 1970 et le superbe pavillon BALTARD, issu des halles Baltard de Paris, implanté sur le site en 1976.



## LA CONSTRUCTION EXISTANTE

Le bâtiment existant de la Fédération Française d’Aviron est un bel exemple d’architecture moderne des années trente qui se développe le long de l’avenue de la Marne et s’ouvre sur le quai en bord de Marne.

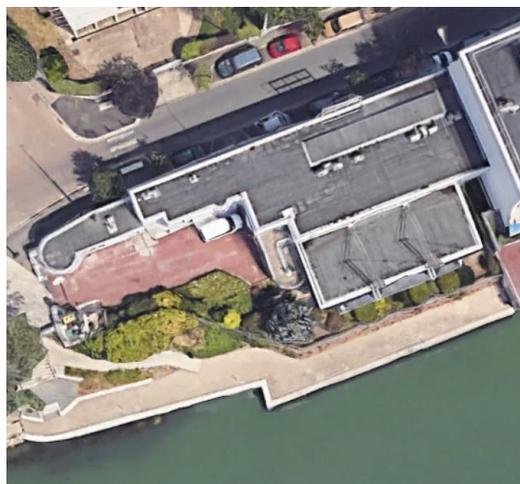
Ce bâtiment a fait l’objet d’une extension en 1992. Cette extension propose une architecture de type industrielle et maritime faite de métal et verre avec un système porteur par haubannage métallique.

Le bâtiment existant est déclaré comme équipement public à destination d’intérêt collectif. A ce titre, il est dérogoatoire sur les points spécifiques suivants : hauteur de la construction et règles de stationnement.



## ELEMENTS PAYSAGER EXISTANTS

La parcelle est bordée au nord, le long du boulevard de la marne, sur le domaine public, par un alignement d’arbres. La parcelle est bordée, au sud, tout le long du quai, par un massif en talus planté d’arbustes et d’un conifère.



## **COMPOSITION DU PROJET**

Ce projet s'insère dans un projet de réorganisation interne de la FFA, et d'une volonté de répondre à l'accueil des personnes à mobilité réduite, la Fédération Française d'Aviron, rappelons-le, est l'une des rares fédérations sportives ayant la délégation paralympique, et, est la deuxième nation mondiale d'aviron paralympique.

Ce statut particulier lui confère la responsabilité de pouvoir accueillir en son sein toutes personnes à mobilité réduite, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le projet prévoit donc la réhabilitation des bureaux de la FFA, au Rez-de-Chaussée et au première étage-R+1, la mise aux normes du bâtiment et la modification des accès. Un nouveau hall d'entrée sera créé sur le Boulevard de la marne.

### ***Volumétrie :***

Le projet prévoit la création d'un étage supplémentaire en surélévation (second étage), pour des bureaux supplémentaires, des salles de formation, ainsi que des locaux techniques pour répondre aux besoins de ventilation et de climatisation. Cette surélévation constitue l'élément principal architectural du projet

**Afin de ne pas apporter une nouvelle signature architecturale, le projet en surélévation s'inscrit dans la continuité de l'écriture architecturale du projet de la première extension de 1992, à travers une architecture toute faite de métal et de verre, et qui reprend les mêmes couleurs.**

**Ainsi, le bâtiment des années trente sera respecté et mis en valeur par sa distinction avec l'extension de 1992 et la surélévation de 2022.**

### ***Surfaces :***

La surface actuelle du bâtiment est de 769,78m<sup>2</sup>, et de 752,25m<sup>2</sup> après 17,53m<sup>2</sup> de plancher démoli pour l'aménagement du projet.

**La surélévation d'une surface de 212,09m<sup>2</sup> portera la surface du siège de la Fédération à 964,34m<sup>2</sup>**

## **LES ESPACES EXTERIEURS ET PLANTATIONS**

Les espaces extérieurs – cour extérieure et talus plantés - seront réaménagés.

La cour permettra un stationnement accessible aux personnes à mobilité réduite et le stationnement des deux roues.

La cour et le talus planté feront l'objet d'un remaniement de la végétalisation existante et d'une reconquête de la végétalisation du sol, ainsi le sol de la cour sera traité avec un revêtement mixte pavés végétalisés. Le talus sera planté de graminées et 3 arbres seront plantés.

L'entrée des usagers vers le bâtiment de bureaux sera clairement identifiée par la route et les cheminements piétonniers du boulevard de la Marne.

Le trottoir sur l'espace public sera réaménagé et adapté par la ville pour faciliter ces accès.

Les accès existants depuis le portail et le mur de clôture donnant sur le boulevard seront conservés.

## **LE STATIONNEMENT**

Le bâtiment existant étant déclaré comme équipement public à destination d'intérêt collectif, il est dérogatoire sur les règles de stationnement.

La surface de la parcelle ne permettant pas de création de nombreuses places de stationnement, l'espace réservé sera spécifiquement aménagé pour la création d'une place accessible aux personnes à mobilité réduite, et d'un espace réservé pour le stationnement des deux roues (vélos).

La Fédération Française d'Aviron étant localisée à proximité du parc de stationnement public du Pavillon Baltard, celui-ci pourra être utilisé par les visiteurs.

## **LES VUES**



## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON *Le 9 décembre 2022 en Visioconférence*

### SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT BANCAIRE AU NOM DE LA FFAVIRON EN VUE DE LA REHABILITATION DU SIEGE

Cet emprunt excédant "*la gestion courante*" (au sens de l'article 11 des statuts), l'assemblée générale extraordinaire doit approuver l'emprunt et habiliter la personne qui tient le compte associatif à signer le contrat de prêt.

Les discussions avec les banques ne sont pas achevées, nous vous adressons donc une information comprenant un montant, un taux et une durée maximale.

Il sera à la charge pour le Président et/ou le Trésorier, dans le cadre du mandat qui lui/leur sera confié, de finaliser avec la banque dans ce cadre.

Voici la proposition actuelle du contrat de prêt :

- Durée de l'emprunt : 20 ans
- Montant : 600 ke
- Taux fixe maximum : 4% avec un nantissement sur trésorerie de 50% du montant soit 300 ke